



DEC-2025-183

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Déposée en Préfecture le : 02 JUIN 2025

Mise en ligne le : 02 JUIN 2025

BUDGET ANNEXE VALORISATION DES DÉCHETS - CESSION DU VÉHICULE IMMATRICULÉ EQ-979-FB (ANCIENNEMENT 9794.YF.74) À LA SOCIÉTÉ ANNECY PIÈCES AUTO POUR DESTRUCTION

La Présidente du Grand Annecy,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 portant sur les délégations pouvant être données par le Conseil communautaire à la Présidente ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Annecy n° D-2020-271 du 16 juillet 2020 portant élection de la Présidente ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Annecy n° D-2020-278 du 16 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du Conseil communautaire à la Présidente ;

Considérant que le Grand Annecy souhaite procéder à la cession du véhicule immatriculé EQ-979-FB (anciennement 9794.YF.74) à la société Annecy Pièces Auto pour destruction dans le cadre d'une opération de conversion de véhicule vers un peu polluant.

DÉCIDE

Article 1 : de procéder à la cession du véhicule immatriculé EQ-979-FB (anciennement 9794.YF.74) à la société Annecy Pièces Auto (SIREN 434.577.300), sise ZI de Vovray Seynod, 16 rue de Sansy Seynod, 74000 Annecy pour destruction.

Article 2 : la présente décision sera inscrite au registre des décisions et mise en ligne sur le site internet du Grand Annecy.

Article 3 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Présidente du Grand Annecy dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date de publication de la décision, ou à compter de la réponse du Grand Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé. Cette possibilité peut être exercée soit par voie postale, soit par l'application « Télérecours citoyens » (www.telerecours.fr).

Fait à Annecy, le 28 MAI 2025

La Présidente,

Frédérique LARDET